

Des sources de financement (économie sociale)

Informations à jour le 27 mars 2017

tirées du cours

GESTION ET ANALYSE COMPTABLE DANS LES ENTREPRISES
SOCIALES ET COLLECTIVES

SCO8518 - Hiver 2017

UQAM - École des Sciences de la gestion
donné par Pierre Charette

Crédit communautaire

<http://www.rqcc.qc.ca>

- **Fonds d'emprunt**
 - Mobilisation de l'épargne et du capital faisant appel aux partenaires présents dans la collectivité.
 - Prêts et garanties de prêts consentis à taux avantageux.
 - Les projets doivent répondre à des impératifs de rentabilité financière, économique et sociale.
 - Prêts-pont (prêts-relais) sur subventions
 - Le soutien technique et l'accompagnement visent à renforcer les projets, développer les compétences des promoteurs et préserver les intérêts des promoteurs, des investisseurs et des fonds proprement dits.

Instances de développement local

(MRC et organismes mandataires)

- **Fonds Local d'Investissement (FLI) :**
 - Prêt, participatif, garantie de prêt, cautionnement, acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, participation au capital social.
 - Montant et conditions de financement déterminés par la MRC ou le mandataire.

Instances de développement local

(MRC et organismes mandataires)

- **Fonds Local de Solidarité (FLS) (Fonds de solidarité FTQ et milieu) :**
 - Prêt, prêt participatif, garantie de prêt, cautionnement, acquisition d'obligations ou autres titres de prêts.
 - Jusqu'à 100 000 \$
 - Conditions de financement déterminés par la MRC ou le mandataire.

Instances de développement local

(MRC et organismes mandataires)

- **Fonds de Développement des Entreprises d'Économie Sociale (FDEÉS) :**
 - Subventions
 - Montant déterminé par la MRC ou le mandataire
 - Financement maximum des gouvernements provincial et fédéral : 80% du projet
 - Très flexible pour les dépenses : études de marché, plans d'affaires, frais de constitution, salaires, immobilisations, fonds de roulement, etc.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) <http://www.sadc-cae.ca/>

- **Fonds d'investissement régulier :**
 - Se situer à l'intérieur de la zone d'intervention de la SADC
 - S'inscrire dans un domaine d'activités correspondant aux orientations de développement retenues par la collectivité
 - Présent presque exclusivement en région
 - Prêt conventionnel, prêt participatif, capital-actions ou autre, pouvant atteindre jusqu'à 150 000 \$
 - Permettre de créer de nouveaux emplois ou de contribuer à en maintenir

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

www.fonds-risq.qc.ca

- **Volet aide à la capitalisation**
 - **Capital complémentaire à celui d'autres institutions pour soutenir la mise de fonds des promoteurs**
 - **prêt, garantie de prêt, prise de participation**
 - **Jusqu'à 50 000 \$**
 - **Aucune prise de garantie**
 - **Modalités de remboursement flexibles**
 - **Possibilité de moratoire sur le remboursement du capital**
 - **Taux d'intérêt : 5 à 8%**

RISQ (suite)

- **Volet aide technique:**
 - **Prêt sans intérêt pour l'accès à des consultants et spécialistes**
 - **Taille des investissements : 1 000 \$ à 5 000 \$ (parfois plus)**
 - **Remboursables uniquement si le projet se réalise**
 - **Mise de fonds de 10 % par le groupe promoteur**

RISQ (suite)

- **Volet prédémarrage:**
 - Capital patient sans garantie et sans remboursement de capital pendant la période de prédémarrage (max 2 ans)
 - Maximum de 100 000 \$
 - Congé d'intérêt pendant la période de prédémarrage
 - Déboursement en plusieurs tranches selon les besoins de l'entreprise.
 - Remboursable lors du démarrage
 - ou
 - Amortis sur 10 ans à 8% avec possibilité d'un moratoire sur le capital d'un maximum de 5 ans

FIL'ACTION

www.filaction.qc.ca

- **Prêts, garanties, quasi-équité, prise de participation**
 - Démarrage, développement et consolidation
 - 1 à 7 ans
 - 50 000 \$ à 500 000 \$ (...)
 - Taux fixé en fonction du risque
 - Garantie demandée : sur les actifs, généralement subordonnée à d'autres créanciers garantis
 - Possibilité de moratoire sur le remboursement du capital
 - Si pertinent, participation au conseil d'administration

FOND'ACTION

www.fondaction.com

- **Acquisition parts privilégiées, prêt non garanti pouvant comporter une prime liée aux résultats, garantie de prêt**
- **Démarrage, développement et consolidation**
- **5 à 8 ans.**
- **500 000 \$ et plus privilégie les investissements se situant entre 1 et 3 millions de dollars.**
- **Taux et rendement fixés en fonction du risque**

Le Fonds de solidarité FTQ

<http://www.fondsftq.com>

- **Capital-actions**
 - Horizon d'investissement : 5 à 10 ans
- **Prêt non garanti**
 - Aucune garantie liée à l'actif
 - Taux compétitif en fonction du risque
 - Modalités sur mesure
 - Taux ajustés à l'évolution de la performance financière
- **Fonds siège social : plus de 2 millions \$**
- **Fonds régionaux : 100 000 \$ à 3 millions \$**
- **Fonds locaux (FLS) : 0\$ à 100 000 \$**

Fiducie du chantier de l'économie sociale

www.fiducieduchantier.qc.ca

- **Fonds de 22,8 M du gouvernement fédéral + 10 M du gouvernement provincial + 20 M de la CSN et FTQ**
- **Modalités générales**
 - **Quasi-équité sans obligation de remboursement de capital avant 15 ans**
 - **Rendement de 7,37% et 1% de frais**
 - **Au moins 10% du financement par le promoteur et/ou le milieu**
 - **Maximum de 35% de la différence par le fonds**
 - **Garanties subalternes aux autres financements**
 - **Certains secteurs exclus**

Fiducie du chantier de l'économie sociale

- **Capital patient opérations**
 - Fonds de roulement, mobilier, équipement, inventaires, etc.
 - 50 000 \$ à 250 000 \$
 - Modalités de remboursement négociées la 16^{ième} année
- **Capital patient immobilisations:**
 - Acquisition ou construction d'édifices, rénovations majeures, etc.
 - 50 000 \$ à 1 500 000 \$
 - Investissement refinancé la 16^{ième} année

Capital régional et coopératif Desjardins

<http://www.capitalregional.com>

- **Prêts à terme, parts privilégiées**
- **200 000 \$ et +**
- **5 à 8 ans**
- **Taux et rendement fixés en fonction du risque**
- **Frais et honoraires 1%**

Alliance coopération

- Contributions : CRCDD 40 M\$, Gouv. Québec (IQ) 4 M\$, Membres CQCM 1 M\$, Capital Réseau des CAE et SADC : 5 M\$.
- Le gestionnaire est Desjardins Capital de Risque
- Volet 1 :
 - 50 000 \$ à 1 M\$
 - Démarrage, expansion, maturité
 - Obligation d'être membre d'une CDR ou fédération sectorielle
 - Porte d'entrée : CDR, fédération, SADC ou CAE
- Volet 2
 - 500 000 \$ minimum
 - Expansion maturité
 - Principalement sous forme de parts privilégiées
 - Porte d'entrée : CDR, fédération

Investissement Québec

- **Financement IMPLIQ**
 - **Démarrage, développement, commercialisation, immobilisation, fonds de roulement, etc.**
 - **Prêts directs :**
 - **Minimum 50 000 \$**
 - **Jusqu'à 100% du projet (généralement en partenariat)**
 - **Maximum 10 ans pour fonds de roulement et 25 ans pour immobilisations.**
 - **Moratoire sur le capital possible jusqu'à 24 mois**
 - **Garanties de remboursement de prêt ou marge de crédit :**
 - **jusqu'à 75% du prêt, maximum 10 ans**

Investissement Québec (suite)

- **Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale**
 - Démarrage, développement, consolidation, redressement
 - Présence d'autres partenaires souhaitée (obligatoire au-delà de 100 000 \$)
 - 25 000 \$ à 500 000 \$
 - Maximum 35% du projet
 - Durée maximale du financement : 10 ans (possibilité de prolongation de 5 ans)
 - Report d'intérêt possible pour 3 ans
 - Congé de capital 3 à 5 ans

Emploi-Québec

emploi quebec.net

- Subvention salariale volet économie sociale
 - 100% du salaire minimum incluant avantages sociaux
 - 30 semaines ou moins
 - Évaluée avec l'employeur en fonction des difficultés d'intégration du client et des exigences de l'emploi offert.
 - Peut être exceptionnellement d'une durée plus longue, jusqu'à un maximum de 52 semaines, si les difficultés d'intégration en emploi du travailleur le justifient.
 - Maximum d'un emploi subventionné sur six emplois dans une entreprise
 - Doit être recommandée par l'instance locale

MESI

Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC)

- **Entreprises admissibles :**
 - Organismes à but non lucratif;
 - Coopératives qui ne versent aucune ristourne et ne paient aucun intérêt sur les parts privilégiées de leurs membres
- Expansion ou développement des activités ou nécessaire au maintien de celles-ci
- Volet rénovation : 50 % des coûts
- Volet construction/acquisition : 30 % des coûts
- Bâtiment que l'entreprise possède ou dont elle deviendra propriétaire.
- Bâtiments servant à la production ainsi qu'à la vente ou à la desserte de biens et de services.
- Maximum 80 % de sources gouvernementales
- Revenus autonomes d'au moins 50 %.